

Fédération Française du Cheval Islandais



Règlement Sport 2017

Sélection de l'équipe de France pour les Championnats du Monde d'équitation Islandaise 2017 à Oirschot

Le présent règlement a pour objectif de fixer les obligations et devoirs à respecter en vue d'une sélection pour représenter la France aux Championnats du Monde d'Equitation Islandaise. Il s'applique bien entendu au couple cavalier/cheval.

Article I : Règles Morales :

Tout candidat doit être membre direct de la FFCI, à jour de sa cotisation annuelle. Deux années consécutives de cotisation à la FFCI sont obligatoires sauf en cas de première adhésion ou seule la cotisation de l'année des Championnats du Monde (CM) est obligatoire. Le candidat doit être titulaire de la licence FFE. Le candidat s'engage à soutenir toutes les actions menées par la FFCI et par tous moyens, tels : bénévolat, participation, sponsor, aide, organisation ... Tout candidat sélectionné se doit à une exemplarité dans toutes les épreuves auxquelles il participe. Il doit s'engager en signant la charte du cavalier de l'Équipe de France.

Article II : Aspect Règlementaire :

Les cavaliers et les chevaux doivent strictement répondre aux critères dictés par la FEIF pour les Championnats du Monde, à savoir:

- Âge du cavalier : 16 ans et plus dans l'année civile des championnats du monde.
- Avoir la nationalité française et, pour les cavaliers d'origine étrangère, être en mesure de justifier d'un avis d'imposition français sur les revenus 2015 et respecter les critères de la FEIF concernant la représentation nationale.
- Âge du cheval : 6 ans et plus.
- Avoir le certificat d'origine prouvant la pure race islandaise du cheval (être inscrit au stud-book islandais d'un pays membre de la FEIF - livret SIRE validé ou l'original du certificat d'origine étranger), le cheval doit être inscrit sur Worldfengur, pucé et être à jour de ses vaccinations.

Article III : Modalités de Sélection :

Les candidatures doivent être signifiées par tout moyen auprès du Vice président Equitation Sport avant le **31 mars 2017**. Un dossier est ouvert à chaque inscription. Il comporte tous les éléments indispensables à une inscription aux Championnats du Monde, et notamment l'identité du couple cavalier/cheval. Un suivi est alors mis en place en collaboration entre le cavalier, le Vice-président Equitation Sport et le Chef d'Equipe. Chaque couple cavalier/cheval peut participer à tous les concours selon le règlement FIPO à l'étranger. Pour la France : Seront prises en considération, les notes qualificatives obtenues sur tout concours français organisé sous l'égide de la FFE et comportant au minimum 3 juges reconnus par un pays membre de la FEIF. Il est souhaitable que le couple cavalier-cheval participe à un concours Worldranking.

Fédération Française du Cheval Islandais

Association Loi 1901 – N° Siret 819 425 661 00017 .Secrétariat : 13, Route du Pailly-52600 Noidant Chatenoy

Internet : www.chevalislandais.com - -mail : info@chevalislandais.com

Fédération Française du Cheval Islandais



Les cavaliers doivent impérativement faire parvenir les résultats des concours auxquels ils ont participé, avec leurs justificatifs, au Responsable Equitation Sport. Ils servent à la mise à jour du dossier de sélection sport. Les épreuves retenues pour la sélection sont les **épreuves individuelles : T1, T2, V1, F1, P1, PP1, et P2.**

Les couples cavalier/cheval qui n'ont pas les notes qualificatives pour présenter des épreuves de sport A à l'étranger, pourront, en se manifestant auprès du responsable sport, avoir la possibilité d'un arrangement entre les pays de la FEIF pour présenter des épreuves individuelles.

Les notes qualificatives sont :

- Pour les cavaliers de plus de 21 ans (nés avant 1995)

T1 : 6,3
PP1: 6
T 2 : 6,3
P1 : 24 secondes
V1 : 6,1
P2 : 8,5 secondes
F1 : 6

- Pour les cavaliers de 16 à 21 ans (nés de 1996 à 2001)

T 1 : 6
PP1: 5,5
T 2 : 6
P1 : 27 secondes
V1 : 5,8
P2 : 9,5 secondes
F 1 : 5,6

Après analyse des dossiers par la Commission de Sélection, les couples cavalier / cheval seront sélectionnés et constitueront les équipes présentées par la France aux Championnats du Monde, à savoir : une équipe adultes de 7 cavaliers au maximum et une équipe jeunes de 5 cavaliers au maximum. Il sera tenu compte du niveau des concours et épreuves auxquels les cavaliers ont participé, de la capacité à reproduire les performances et de la qualité de l'harmonie cavalier / cheval.

Article IV : Commission de Sélection :

La Commission de Sélection est placée sous l'autorité du Vice-président Equitation Sport. Le Vice-président Equitation Sport est l'interlocuteur entre les candidats et la Commission de Sélection. La Commission de Sélection est composée de :

- Vice-président Equitation Sport
- Président de la FFCI
- Chef d'équipe
- Membres du collège Sport et le responsable Jeunesse.

Si un cavalier postulant est membre de la Commission, il ne participera pas aux débats le concernant. La Commission de Sélection est souveraine. Elle peut faire appel à toute compétence de son choix pour l'aider dans ses décisions. C'est la Commission de Sélection qui examine toute requête ou réclamation.

Fédération Française du Cheval Islandais

Association Loi 1901 – N° Siret 819 425 661 00017 .Secrétariat : 13, Route du Pailly-52600 Noidant Chatenoy

Internet : www.chevalislandais.com - -mail : info@chevalislandais.com

Fédération Française du Cheval Islandais



Article V : Information des candidats :

Les couples sélectionnés seront informés après la réunion de la commission pendant la première semaine de juillet. La participation définitive aux championnats du monde de 2017 ne sera effective qu'après acceptation des modalités qui seront arrêtées en 2017 (inscriptions, frais, box, ...).

Article VI : Constitution des équipes et fonctionnement :

Les équipes junior et senior sont placées sous l'autorité directe du Chef d'équipe et/ou du Responsable Sport FFCl qui doivent veiller à une bonne cohésion des équipes et au bon déroulement de la compétition. Dans un esprit de groupe, tous les sélectionnés doivent apporter leurs qualités et leurs capacités à concourir. S'agissant d'une représentation nationale, tout manquement aux règles de bon fonctionnement pourra faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à une exclusion définitive des sélections. Tous les membres de l'équipe de France doivent se conformer aux règles liées à la sélection (tenue, comportement, exemplarité...)

Pour tout contact :

Vice-président sport : Jacques Pailloncy

Email : sport@chevalislandais.com

Fédération Française du Cheval Islandais

Association Loi 1901 – N° Siret 819 425 661 00017 .Secrétariat : 13, Route du Pailly-52600 Noidant Chatenoy

Internet : www.chevalislandais.com - -mail : info@chevalislandais.com